



**territoire
d'énergie**

ARDÈCHE

**MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA CREATION D'UNE
CHAUFFERIE BIOMASSE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR POUR LES
GITES COMMUNAUX LES BLES D'OR ET LES RUCHES A CHALENCON
(07)**

CONSULTATION SIMPLIFIEE

QUESTION / REPONSE N3

Dans le cadre de la présente consultation vous trouverez ci-dessous les réponses à une question :

Question N3 :

La tranche ferme indique une étude APD, cependant, il est demandé de pré consulter les entreprises ce qui implique un niveau d'étude plutôt proche d'un PRO en termes de détails.

La tranche optionnelle démarre à l'ACT (la phase PROJET est barrée).

Réponse à la question N3 :

La tranche ferme correspond à une étude de faisabilité avec un niveau de prix un peu plus détaillé (de niveau APD) afin que le maître d'ouvrage puisse s'engager sur la réalisation de l'opération et procéder aux demandes de subventions.

La tranche optionnelle, c'est la suite du maîtrise d'œuvre classique avec préparation des démarches administratives (DP Travaux, Autorisation de Travaux), préparation du dossier de consultation des entreprises, suivi des travaux, etc..

La phase PRO ou PROJET est donc bien à réaliser en tranche optionnelle.